

Plesséole

Parc de Plessé

éolien citoyen



ANCRAGE LOCAL

FINALITÉ
NON SPÉCULATIVE

GOUVERNANCE
CITOYENNE

ÉCOLOGIE

PLESSÉOLE PORTE LE DÉVELOPPEMENT D'UN PARC ÉOLIEN CITOYEN SUR LA COMMUNE DE PLESSÉ, À ENVIRON 2 KM AU NORD DU DRESNY.

POURQUOI À PLESSÉ ?

1. UNE COMMUNE LARGEMENT DÉPENDANTE EN ÉLECTRICITÉ :

20 000 MWh/ an consommés et seulement 500 MWh/ an produits, principalement en photovoltaïque.

2. UNE ZONE BALAYÉE PAR DES VENTS PROPICES À L'ÉOLIEN :

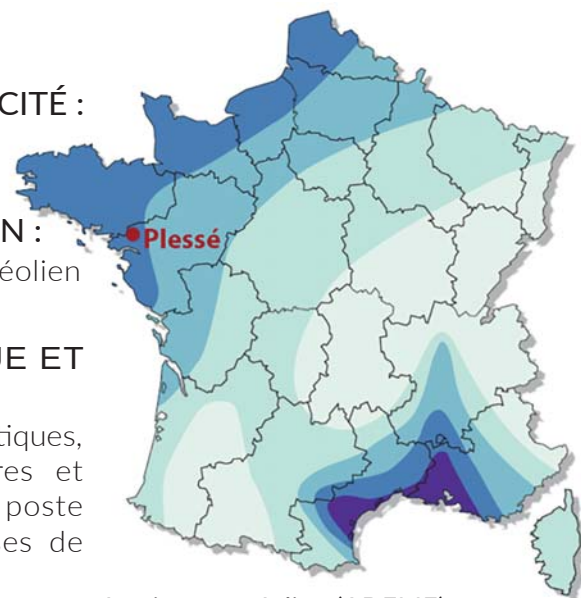
Plessé se trouve en zone 4 sur la carte ADEME du gisement éolien avec un potentiel estimé à 6,6 m/s à 100 m d'altitude.

3. UN PRÉDIAGNOSTIC DE LA FAISABILITÉ TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE POSITIF :

PLU et occupation du sol, servitudes, contraintes aéronautiques, hertziennes et radars, contraintes naturalistes, paysagères et patrimoniales, raccordement électrique par rapport au poste source... tous les feux sont au vert pour lancer les phases de développement suivantes.

4. UN CONTEXTE LOCAL FAVORABLE À L'ÉOLIEN CITOYEN :

EPV et ses parcs citoyens précurseurs de Béganne, Sévérac-Guenrouët et Avessac dans le voisinage, des clubs d'investissement déjà en place et mobilisés sur la commune, des habitants sensibles aux enjeux écologiques... Dans ce contexte a été établie la délibération votée par le Conseil Municipal de Plessé du 10 décembre 2015 : «*toute création de parc éolien sur la commune sera issue d'un portage citoyen local*».



Le gisement éolien (ADEME)

Bocage dense, bois, banlieue	Rase campagne, obstacles épars	Prairies plates, quelques buissons	Lacs, mer	Crêtes**	
<3,5	<4,5	<5,0	<5,5	<7,0	Zone 1
3,5 - 4,5	4,5 - 5,5	5,0 - 6,0	5,5 - 7,0	7,0 - 8,5	Zone 2
4,5 - 5,0	5,5 - 6,5	6,0 - 7,0	7,0 - 8,0	8,5 - 10,0	Zone 3
5,0 - 6,0	6,5 - 7,5	7,0 - 8,5	8,0 - 9,0	10,0 - 11,5	Zone 4
>6,0	>7,5	>8,5	>9,0	>11,5	Zone 5

* Vitesse du vent à 50 mètres au-dessus du sol en fonction de la topographie

** Les zones montagneuses nécessitent une étude de gisement spécifique

UN PROJET INITIÉ PAR ECP ET DÉVELOPPÉ PAR PLESSÉOLE : QUI SOMMES-NOUS ?

Eoliennes Citoyennes à Plessé (ECP) est une association loi 1901 créée fin 2015 par des Plesséens et qui a pour vocation le **développement de parcs éoliens citoyens** et la **promotion des économies d'énergie**.

Plesséole est la **société d'exploitation** du parc éolien. C'est une SAS dont la gouvernance est partagée par les citoyens actionnaires et les structures et collectivités partenaires. Elle émane de l'association ECP, qui reste garante de **l'éthique du projet** et de sa dimension d'éducation populaire.

Elle bénéficie de l'accompagnement et du soutien d'**Énergies Citoyennes en Pays de Vilaine (EPV)**, pionnière de l'éolien citoyen en France, ainsi que de sa structure technique **Site à Watts Développement**. C'est un projet vitrine **Interreg Ecco**.



LES ENJEUX DE L'ÉOLIEN

LE VENT, UNE ENERGIE LOCALE, INÉPUISABLE, GRATUITE ET NON POLLUANTE



LE VENT EST UNE ÉNERGIE INÉPUISABLE, GRATUITE ET LOCALE

L'éolien terrestre permet la **production d'électricité la moins chère** : suivant la méthode de calcul de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), pour produire 1 MWh/an il ne faut investir que 82 €, contre plus de 100 € pour les nouvelles centrales nucléaires (EPR), 180 € pour l'éolien maritime et plus de 140 € pour le photovoltaïque (*chiffres 2016*).

Le fait que la production soit locale est par ailleurs synonyme de **sécurité d'approvisionnement**.

UNE SOLUTION CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'éolien permet une production d'électricité **sans polluant, ni déchet, ni émission de CO2** (le bilan carbone lié à la construction du parc est compensé en 3 à 6 mois de production), **ni consommation d'eau**.

La production est maximale en hiver, en corrélation avec la demande des habitants.

L'impact sur l'environnement est maîtrisé, et l'impact au sol est faible (environ 500 m² par éolienne).

DES EMPLOIS LOCAUX ET DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR TOUS LES HABITANTS DU TERRITOIRE

Pour les deux parcs Citoyens de Béganne et Sévérac-Guenrouët (4 éoliennes chacun), la fiscalité versée représente :

entre 55 000 et 65 000 € par parc par an pour les **communes** et les **intercommunalités**

entre 18 000 et 22 000 € par parc par an pour le **département**

UNE TECHNOLOGIE SIMPLE, DE PLUS EN PLUS PERFORMANTE ET MAÎTRISÉE

LES ENJEUX DE LA GOUVERNANCE CITOYENNE



LOCAL

Le projet de parc éolien est porté, financé et gouverné par les habitants du territoire. Il s'oppose en tout à un investissement industriel spéculatif.



DÉMOCRATIQUE

La gouvernance citoyenne du projet garantit une transparence totale sur son fonctionnement et ses aspects financiers.



RESPECTUEUX

Le respect de l'environnement et la transition énergétique sont au cœur du projet d'ECP qui s'inscrit dans la démarche du scénario Négawatt et le Plan Climat Air Énergie du Territoire (PCAET).



EDUCATIF

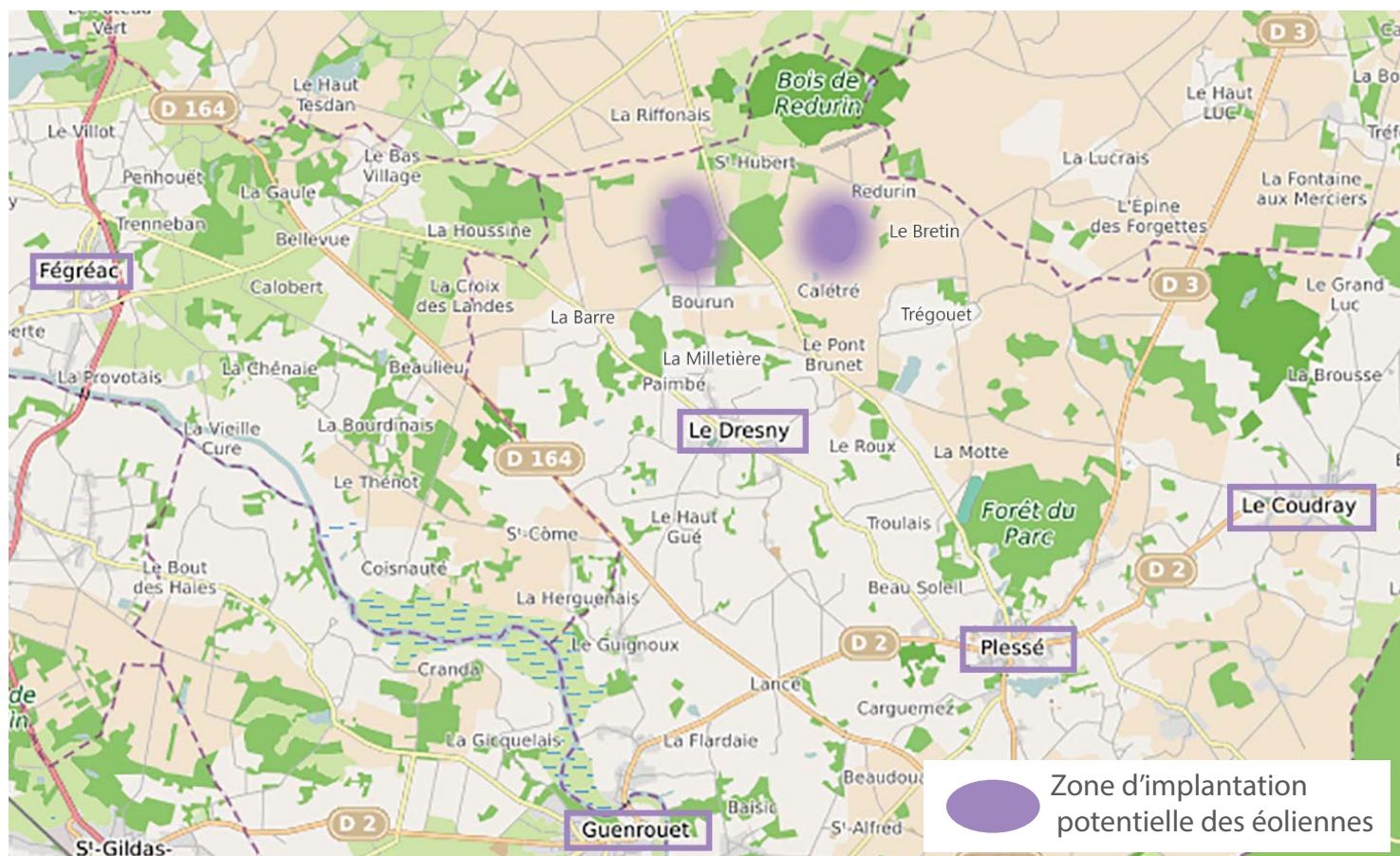
L'accent est mis sur la sensibilisation et la pédagogie vis-à-vis des énergies renouvelables et des économies d'énergie.

LOCALISATION

DU PROJET

Un projet éolien débute par l'identification d'une **zone d'implantation potentielle** située à plus de 500 m de toute habitation.

La **maîtrise foncière** des parcelles concernées, c'est à dire l'accord des propriétaires et exploitants de développer, construire et exploiter un parc éolien sur leurs terrains, est contractualisée par des **promesses de bail**.



LES PROPRIÉTAIRES ET EXPLOITANTS PARTENAIRES DE NOTRE PROJET ONT DÉCIDÉ DE MUTUALISER LES INDEMNITÉS LIÉES À LA PRÉSENCE FUTURE D'ÉOLIENNES SUR LA ZONE.

Une succession d'études va permettre d'affiner le projet jusqu'à déterminer le nombre et l'emplacement précis des éoliennes implantables sur le site :

- **ÉTUDE D'IMPACT ET SES VOLETS NATURALISTE, PAYSAGER ET ACOUSTIQUE**
- **ÉTUDE DE GÉOBIOLOGIE (IMPACT SUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX)**
- **ÉTUDE DE DANGERS POUR LES INSTALLATIONS CLASSÉES**
- **ÉTUDE DE VENT**

EN QUOI CE PROJET EST-IL DIFFÉRENT

D'UN PROJET ÉOLIEN

INDUSTRIEL CLASSIQUE ?

L'objectif d'un parc éolien est de **produire** de l'électricité. Avec Plesséole nous voulons en plus oeuvrer pour une **maîtrise de nos consommations d'électricité** sans laquelle la transition énergétique ne pourra se faire :

L'ÉLECTRICITÉ LA MOINS POLLUANTE EST CELLE QU'ON NE CONSOMME PAS.

Une partie des revenus générés seront redistribués aux **citoyens actionnaires** ; de plus Plesséole s'engage dans ses statuts à consacrer environ 25 000 € par an à la **sensibilisation aux économies d'énergie** et à des opérations de **maîtrise de la demande en énergie** et d'**amélioration des performances énergétiques de l'habitat**.

2013

- 2014

LE

CALENDRIER

DU PROJET

2015

des propriétaires et des exploitants du Dresny à Plessé sont démarchés par un **industriel** de l'éolien. Certains d'entre-eux sont membres de clubs d'investissements à Béganne et Sévérac-Guenrouet et préféreraient un **parc citoyen**. Ils prennent contact avec **Énergies Citoyennes en Pays de Vilaine (EPV)**.

mai 2014 : EPV entreprend des échanges avec les élus de Plessé et fait une **présentation de l'éolien citoyen en Conseil Municipal**

juillet 2014 : le Conseil Municipal de Plessé adopte à l'unanimité **«le principe que toute création de parc éolien sur la commune se réalisera préférentiellement dans le cadre d'un accompagnement avec Éoliennes en Pays de Vilaine»**

2016

26 juin : première **réunion publique** à Plessé organisée par le **collectif citoyen** préfigurant l'association ECP, avec la participation d'EPV

novembre : **création de l'association Éoliennes Citoyennes à Plessé (ECP)**

décembre : nouvelle délibération du Conseil Municipal en faveur du projet d'ECP

2017

février : réunion avec les propriétaires et les exploitants de la zone et lancement de la **maîtrise foncière**

accompagnement d'ECP par **Site à Watts Développement (SWD)**

formations et réunions de travail pour la **montée en compétence** d'ECP, sur les sujets des partenaires potentiels, de la structuration juridique et financière et de la communication

réalisation du **prédiagnostic** par SWD

juin : accord de **mutualisation des indemnités** entre les propriétaires et les exploitants concernés et partenaires du projet

structuration d'ECP en 3 commissions : **“juridique et financier”, “technique” et “communication”**

octobre : **bilan du prédiagnostic**

finalisation de la maîtrise foncière

2018

travail sur les **statuts** et la **gouvernance** de Plesséole, la future société de portage du projet, et rencontre avec les différents **partenaires**

montée en compétence sur les aspects juridiques et financiers, réflexion sur la levée de fonds pour le développement

établissement des **cahiers des charges** et consultation d'une vingtaine de **bureaux d'étude** par la commission technique (naturalistes, vent, paysagers, acoustiques et dangers)

23 novembre : 2ème **réunion publique**, mobilisation citoyenne

création d'un **site internet**

décembre : rencontre avec la **DREAL** (*Direction Régionale Environnement Aménagement Logement*)

2019

janvier : présentation du projet en **pôle éolien**

création de la **SAS Plesséole** et des premiers **clubs d'investissement**

pose du **mât de mesures** et lancement des études, diagnostic **zones humides**

organisation de **permanences mensuelles** pour information et concertation

choix de l'**implantation des éoliennes** sur la base des premiers résultats des études

ET PUIS...

finalisation des documents de l'**Autorisation Environnementale Unique**
dépôt de la demande et instruction

enquête publique

avis préfectoral sur la demande d'autorisation unique

levée de fonds pour la construction du parc, **construction et exploitation**



Contactez-nous !

<https://www.plesseole.com/>

contact@plesseole.com

06 86 04 20 28